

Les convocations des membres du Conseil Municipal ont été faites en date du 12 février 2008 et affichées à la porte de la mairie le même jour, pour la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le vendredi 29 février 2008 à 20 h 00 dans la salle de la mairie.

PROCÈS – VERBAL

De la réunion ordinaire du 29 février 2008

Le Conseil Municipal de Barst – Marienthal, dûment convoqué par M. Bruno Neumann, Maire de Barst, s'est assemblé dans la salle des séances de la Mairie de Barst, 91, rue de la Mairie à Barst, sous sa présidence, excepté pour le point n°1 qui était sous la Présidence de Paul HINSCHBERGER, Adjoint.

Membres élus : 11

En exercice : 10

Etaients présents : 07

Mme Carole SCHROTZENBERGER,
MM. Bruno NEUMANN, Bernard GIRARD, Aloyse TREFALT, Paul HINSCHBERGER,
Augustin CRUCIANI et Pierre PASTORE à partir de 21 h 00 au pt n°4.

Procurations : Mme Silva KLEIN à M. Bernard GIRARD
M. Alfred NOCHALSKI à M. Paul HINSCHBERGER

Absents excusés : Mme Silva KLEIN, MM. Bernard KOPP, Alfred NOCHALSKI

La séance est ouverte à 20 h 00

Secrétaire de séance : Mme Carole SCHROTZENBERGER
et M. Bernard GIRARD durant toute la séance.

Point n° 1 - Compte Administratif 2007.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Le maire présente à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du compte administratif de l'exercice 2007.

Le maire ayant quitté la séance et la salle de réunion pour s'isoler dans une autre pièce de la mairie.

Le conseil municipal siège sous la présidence de Paul Hirschberger, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2007, arrêté comme suit :

RESULTATS DE L'EXECUTION

	Mandats émis	Titres émis // (dont 1068)	RESULTATS/solde
TOTAL DU BUDGET	958 443,71	1 032 424,38	+ 73 980,67
Fonctionnement (sauf 002)	315 962,98	315 404,74	- 558,24
Investissement (sauf 001)	256 635,68	(212 138,56) 635 935,83	+ 379 300,15
002 (Recettes de fonctionnement) Résultat reporté N-1		+ 81 083,81	+ 81 083,81
001 (Dép. d'investissement) Solde d'investi. N-1	385 845,05		- 385 845,05
TOTAL par SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS/Solde
FONCTIONNEMENT	315 962,98	396 488,53	+ 80 525,57
INVESTISSEMENT	642 480,73	635 935,83	- 6 544 ,90
TOTAL	958 443,71	1 032 424,38	+ 73 980,67
RESTES à REALISER	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/Solde
FONCTIONNEMENT	/	/	/
INVESTISSEMENT	43 545,00	71 170,00	+ 27 625,00
TOTAL	43 545,00	71 170,00	+ 27 625,00

	EXCEDENT	DEFICIT
RESULTAT CUMULE 2007		
TOTAL du BUDGET	<i>(73 980,6 + 27 625,00)</i> = + 101 605,67	
FONCTIONNEMENT	-	
INVESTISSEMENT	<i>(379 300,15 + 27 625,00)</i> + 406 925,15	
002 - Résultat reporté N-1	+ 81 083,81	
001 - Solde d'investi. N-1		- 385 845,05
Solde FONCTIONNEMENT 2007	+ 80 525,57	

Solde		(Solde Reste à Réaliser)
INVESTISSEMENT 2007		(+ 27 625.00) – 6 544,90
RESULTAT 2007	=	+ 21 080,10

Le 1^{er} adjoint demande au Maire de reprendre la présidence.

M. Paul Hirschberger, 1^{er} adjoint, informe le Maire que le Compte Administratif 2007 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire remercie tous les élus pour la confiance apportée, M. le Trésorier Principal ainsi que son personnel chargé de suivre la comptabilité communale.

Point n° 2 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2007 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le receveur en poste à Saint-Avoid et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2007 de la commune.

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le

1^{er} juin comme la loi lui fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2007 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL				
	Résultat de clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement par DCM (cpte 1068)	Résultats de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
INVESTISSEMENT	- 385 845,05	/	+ 379 300,15	- 6 544,90
FONCTIONNEMENT	+ 293 222,37	212 138,56	- 558,24	+ 80 525,57
TOTAL	- 92 622,68	212 138,56	+ 378 741,91	+ 73 980,67

Point n°3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-12 ;

Vu la délibération budgétaire précédente adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé ;

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées ;

Considérant la nécessité d'assurer les recettes engagées ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal considérant le résultat (hors restes à réaliser), à savoir :

Section de Fonctionnement :

Résultat de fonctionnement de clôture 2007 :	- 558,24 (Déficit)
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	+ 81 083,81 (excédent)
Résultat de fonctionnement total 2007 :	+ 80 525,57 (excédent cumulé) (R002)

Section d'investissement :

Section d'investissement de clôture 2007 :	+ 379 300,15 (excédent)
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 385 845,05 (déficit)
Résultat d'investissement total 2007 : (D001)	- 6 544,90 (déficit)

Calcul du besoin de financement :

Déficit d'investissement cumulé 2007 :	- 6 544,90
RAR dépenses :	- 43 545,00
RAR recettes :	+ 71 170,00
	+ 21 080,10
Besoin de financement :	0,00

€

Décide, à l'unanimité, d'affecter

0 € au compte 1068 (réserves, en recette d'investissement)

80 525,57 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)

Adopte l'état des restes à payer tel qu'il figure sur l'état ci-dessus.

Adopte l'état des restes à recouvrer (recettes sincères et véritables, inscrites au budget mais non réalisées au cours de l'exercice 07)

Autorise le maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Autorise le maire à signer cet état et à poursuivre les recouvrements.

Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2008.

En vertu de l'article 133 du code des marchés publics, le Maire communique aux élus la liste annuelle des marchés publics supérieurs à 4 000,00 € passés en 2007

Point n° 4 : Nouveau contrat de location du photocopieur

M. le Maire présente aux élus un tableau regroupant deux propositions, elles sont présentées afin de l'autoriser à signer un nouveau contrat de location du photocopieur.

Info : consommation actuelle 333 194 noirs et 21159 couleur, était prévu 10558 noir et 12000 couleurs par an à la signature.	Offre actuelle KIRCHNER Photocopieur analogique et numérique modèle IRC 3100 C Location de 5 ans	Nouvelle proposition de KIRCHNER Photocopieur analogique et numérique modèle IRC 2880 I Location de 5 ans Laser	Offre de A4A3 Bureautique Technologie d'impression Laser	Offre de A4A3 Bureautique Durée du contrat proposé pas spécifié
Nombre de pages noires à la minute	30	28 – 5,9 s/copie	25 – 7,7s/copie	Vitesse 25 ppm A4 12,5 A3
Nombre de pages couleurs à la minute	7	26 – 8,9 s/copie	25 - 11,7s/copie	Vitesse 25 ppm A4 12,5 A3
Nombre de RAM	512	1,5 GO	1 GO	
Disque Dur	40 GO	Contrôleur réseau 533 Mhz 1024 Mo avec disque dur de 80 GO	Contrôleur réseau Emperon 867 Mhz 1024 Mo avec disque dur de 60 GO	Système d'exploitation 2000 XP pas compatible VISTA CANON
Recto/Verso automatique sans stockage	2400x600 dpi	2400x600 dpi Ethernet 10/100 base T USB 2.0	1800x600 dpi	Interface Ethernet 10/100 base T USB 1.1/2.0
Zoom	25 à 400 %	25 à 400 %	25 à 400 %	Non
Système	Préchauffage 360 s	Préchauffage 38s	Préchauffage 80 s	
Ecran	Tactile couleur	Tactile couleur	Tactile couleur	
Fonction scan	Scan to PC format PDF	Kit envoi @ en couleur vers PC	Scan to mail, scan to FTP, to SMB, to HDD	Format TIFF, PDF et JPEG Résolution 600 pp Vitesse scan 70 ppm
Toner	Petite qualité	Qualité moyenne	Haute définition	
Chargeur	50 feuilles	D'originaux recto verso	100 feuilles	
Socle Fixation roulant	3 Magasins de 550 feuilles dont 1 A3 64 à 163g/m2 Roulant oui	4 Magasins de 550 feuilles Roulant ?	3 Magasins de 500 feuilles jusqu'à 256g/m2	Roulant ?
Tri	Agraphage	module de finition tri, agrafage 1 et 2 points et mode de brochure avec pliage et agrafage piqûre à cheval	Agraphage avec piqûre au centre	Marquage pli livrets 15 feuilles 60 pages
Kit d'impression		PCL/UFR II imprimante et scanner réseaux	Mode bannière 1200x397 mm	Format allant du A6 au A3 plus bannières
Carte	Fax	Fax	Fax	Impression depuis clef USB
Maintenance et niveau sonore	50 à l'arrêt et 73 dB en marche	Mise à disposition des tombours	Pas de travaux d'installation	Tarif comprend assistance téléphonique illimitée
Formation	oui	oui	Oui 6 à 8 personnes	Mise à jour Firmwares, pilotes et VISTA
Modifications techniques	consommation électrique 1,2 Kw	1,5 Kw 220V 50/60 Hz 8 A	1,5 Kw 220V 50/60 Hz 8 A	Garantie de toutes les cartes électroniques

Info : consommation actuelle 333 194 noirs et 21159 couleur, était prévu 10558 noir et 12000 couleurs par an à la signature.	Offre actuelle KIRCHNER Photocopieur analogique et numérique modèle IRC 3100 C Location de 5 ans	Nouvelle proposition de KIRCHNER Photocopieur analogique et numérique modèle IRC 2880 I Location de 5 ans	Offre de A4A3 Bureautique	Offre actuelle KIRCHNER Contrat Global de Photocopieur analogique et numérique modèle IR 1600 Canon Location de 5 ans
Redevance Copie Monochrome	13,72 € HT/1000	7,2 € HT/1000 mais consommer 70 000 copies/an	6,50 € HT/1000	0,09 € HT
Redevance Copie Couleur	122,00 € HT/1000	72,00 € HT/1000 mais consommer 70 000 copies/an	65,00 € HT/1000	137,20 € HT/10000 Annuel

Contrat de location avec option d'achat	Signé à la commande à 789,36 € HT puis 849,36 € HT/ trimestre Fin Contrat 25/06/2009 7 pages/mn	760,00 € HT 28 pages/mn noir et 26 pages/mn couleur Coût de Location pour photocopieur de Barst et de Mariethal	760/820 € HT pour 28 pages/mn	
Frais de livraison, mise en place, configuration, formation	1510,00 € HT	95,00 + 11,00 HT	275,00 € HT	
Frais de cartouches d'encre Cyan, Magent et Jaune	Payant	Gratuit mais Toner actuel	Gratuit Toner haute définition	
Contrat solutique Maintenance et livraison à distance, appel 08 10 512 120	Non	Non	20,00 € HT/mois mais prise en charge du modem	Non
Budget alloué pour solder le contrat CANON		Logiciel Pdf	4600,00 € HT	

L'offre permet de réduire le coût de la location qui passe de 849,36€ HT à 760,00 € HT par trimestre.

La redevance des copies diminue également et passe de 13,72 € à 7,2 € HT ainsi que de 122,00 € à 72,00 €/1000, pour les copies couleur.

Les élus, après avoir comparé les différentes offres,

Après en avoir débattu,

Adoptent la nouvelle proposition de KIRCHNER, photocopieur analogique et numérique modèle

IRC 2880 I (location de 5 ans) comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Autorisent le maire à inscrire la somme au BP 2008

Point n° 5 : Autorisation de lancer les travaux d'assainissement rue du Château d'eau

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter le devis de l'entreprise TERRA-EST. L'extension de la canalisation d'assainissement permettra le branchement du futur immeuble de M. Ustaritz, rue du Château d'eau pour un montant de 7.745,77 € HT

(9.263,94 € TTC).

Suite au transfert de la compétence assainissement du SIA3V vers la Communauté de Communes de Feyming - Merlebach, et parce que la délibération prise est nominative à l'attention du SIA3V.

Le maire demande aux élus, suite aux relances du propriétaire, de l'autoriser à mandater Terra – Est directement pour ces travaux. Le règlement de la facture interviendra bien-sûr après le vote du budget 2008.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à lancer les travaux et à confier le marché à la Société Terra – Est.

Autorise le maire à régler la dépense après le vote du BP 2008.

Point n° 6 : Nouveau contrat de la CIADE pour les véhicules à moteur et l'ensemble des biens de la collectivité

M. le Maire a demandé à notre assureur actuel (CIADE Courtage) de nous faire parvenir une nouvelle offre pour le tracteur et la tondeuse. La protection juridique et la multirisque collectivité (informatique y-compris) également.

Voici les propositions :

	2007		2008	nouvelle offre
Tracteur Kubota	258,17 €	du 01/08/2007 au 31/07/2008	260,83 €	208,66 €
Tondeuse Rider		du 01/12/2007 au 30/11/2008	118,07 €	94,40 €
Multirisque avec informatique	2.351,00 €	du 01/01/2008 au 01/01/2009	2.453,00 €	devis parviendra ultérieurement

Les élus,

Après en avoir délibéré,

Décident, à l'unanimité, d'accepter les nouvelles offres d'assurance pour un montant de :

208,66 € (tracteur Kubota)

94,40 € (tondeuse Rider)

Autorisent le maire à inscrire ces dépenses au BP 2008

Chargent le Maire de consulter Groupama afin de faire baisser le coût qui semble encore trop élevé à

l'assemblée.

Point n° 7 : Demande de subvention pour la création d'un parking au titre des amendes de police

M. le Maire présente un devis de l'entreprise TERRA-EST pour un montant de 22.376,40 € HT ou 26 6 762,17 € TTC pour la création d'un parking sur le site de la Ligne Maginot Aquatique. Il propose de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle.

Après en avoir discuté,

Le Conseil Municipal,

Accepte, par 8 voix pour et 1 voix contre, le devis de l'entreprise TERRA-EST pour un montant de 22.376,40 € HT.

Autorise le maire à demander une subvention au titre des amendes de police

Point n° 8 : Demande de subvention pour la création d'un chemin rural au titre de la DGE

M. le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise TERRA-EST pour l'aménagement d'un chemin touristique pour la Ligne Maginot Aquatique et la signalétique (Signalisation Lacroix) s'y afférant pour un montant de total de 70.736,30 € HT (84.600,61 € TTC)

Après discussion,

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 voix contre,

Accepte le devis de l'entreprise TERRA-EST pour un montant de 68.842,70 € HT (82.335,87 € TTC) et de l'entreprise SIGNALISATION LACROIX pour un montant de 1.893,60 € HT (2.264,75 € TTC)

Autorise le maire à demander une subvention au titre de la DGE 2008

Point n° 9 : Mise en place d'un périmètre de protection modifié proposé par les A.B.F, destiné à favoriser l'expansion du village

L'adjointe au chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Moselle, architecte des bâtiments de France, Mme Isabelle MICHARD, a pris contact avec la commune le 25 janvier.

En effet, la loi solidarité et renouvellement urbains de décembre 2000 permet dans son article 40 de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques. Cette possibilité est intégrée dans l'article L.621-2 du code du patrimoine qui stipule que :

- « lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan local d'urbanisme, le périmètre de 500 mètres mentionné au cinquième alinéa peut, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité »

Après en avoir discuté,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- la révision du Plan Local d'Urbanisme

- sollicite les ABF pour la mise en place d'un périmètre de protection modifié

Point n° 10 : Maintien de certaines dépenses en investissement

Le Maire propose aux élus, le maintien en investissement des factures suivantes :

Mdt 038 - LEROY-MERLIN, facture du 11/01/2008, d'un montant de 75,00 € TTC,

Mdt 039 - LEONARD Matériaux, facture n° FA071387 du 31/12/2007, d'un montant de 252,62 € TTC,

Mdt - ZOLPAN, facture n° 28001210 du 31/01/2008, d'un montant de 31,99 € TTC,

Mdt - ZOLPAN, facture n° 28001211 du 31/01/2008, d'un montant de 55,66 € TTC,

Mdt 079 - SEG-ALMAX facture n°68573 du 18/01/2008, d'un montant de 63,53 € TTC,

au compte 2131- Bâtiments Publics- Atelier Communal

Mdt 035 - BRICODEPOT, facture n° 201096 du 05/12/2007, d'un montant de 125,58 € TTC,

Mdt 036 - BRICODEPOT, facture n° 206192 du 11/01/2008, d'un montant de 53,80 € TTC

Mdt 037 - BRICODEPOT, facture n° 206223 du 11/01/2008, d'un montant de 121,28 € TTC,

Mdt 043 - KILOUTOU, facture n° 2863893 du 17/12/2007, d'un montant de 378,41 € TTC,

Mdt 083 - KILOUTOU, facture n° 2992368 du 28/01/2008, d'un montant de 72,96 € TTC,

Mdt 084 - KILOUTOU, facture n° 2973198 du 22/01/2008, d'un montant de 72,96 € TTC,

Mdt 121 - KILOUTOU, facture n° 3069538 du 18/02/2008, d'un montant de 40,33 € TTC,

Mdt 122 - KILOUTOU, facture n° 3059699 du 15/02/2008, d'un montant de 46,69 € TTC,

au compte 231/012, Requalification de Barst.

Mdt - AREVA, facture n° 70766 du 06/12/2007, d'un montant de 132,01 € TTC,

au compte 231/046, Rue des Champs

INTEGRASYS, facture n° FA080072 du 18/01/2008, d'un montant de 276,87 € TTC,

DENIS Distribution, facture n° 005367 du 29/01/2008, d'un montant de 167,60 € TTC,

au compte 2183 – Matériel de bureau et informatique

Les élus après en avoir débattu, à l'unanimité,

Acceptent la demande du Maire,

Valident le maintien en investissement de ces factures,

Demandent au Maire d'en faire part au Trésorier Principal de Saint-Avold

Point n° 11 : Autorisation d'encaissement d'un chèque

Le Maire soumet aux élus l'encaissement d'un chèque, à savoir :

ATAC, chèque BANQUE POPULAIRE n° 0701783, d'un montant de 76,45 €, pour remboursement double paiement de facture 08/07.

Après délibération,

Les élus, à l'unanimité, acceptent cet encaissement de chèque.

Point n° 12 : Renouvellement de deux contrats d'agents communaux

Le premier magistrat lit aux édiles le courrier en date du 3 décembre 2007 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle qui informe l'assemblée qu'après étude du dossier de

Mlle Sophie Sar, agent technique de 2^{ème} classe contractuel,

Mme Françoise Hautier, ATSEM 1^{ère} classe NT,

Mme Françoise Hautier, adjoint technique 2^{ème} classe NT,

il s'avère que leur contrat d'engagement, établi pour une durée de 12 mois arrive à échéance le 31 mars 2007.

Les adjoints en charge du personnel proposent de renouveler les contrats de Mlle Sophie Sar et Mme Françoise Hautier.

L'assemblée après avoir pris connaissance du courrier,

Après en avoir discuté, à l'unanimité,

Autorise le Maire à renouveler les contrats pour un an.

Autorise le Maire à budgétiser les dépenses liées aux salaires.

Point n° 13 : Demande de subventions pour la mise en place d'horloges astronomiques

Après avoir pris contact avec la Société STEUER, au sujet de l'automatisme pour l'allumage de l'éclairage public par la mise en place de 5 horloges Miniastro au prix unitaire de 310,00 € HT y compris protection disjoncteur 2A, la commune a été destinataire d'un devis englobant ces travaux pour un montant de 1.550,00 € HT (1.853,80 € TTC).

Après en avoir débattu,

Après avoir consulté l'offre de prix,

Le Conseil Municipal,

Accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise STEUER pour un montant de 1.853,80 € TTC,

Charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle,

Autorise le Maire à inscrire cette dépense au BP 2008.

Point n° 14 : Demande de subvention pour l'acquisition de décorations de Noël

M. le Maire propose aux élus la mise en place de décoration de Noël, qui serait prévu sur 6 candélabres situés au rond point Landfrid, rue de Biding et demande l'autorisation de consulter les Sociétés pour une offre.

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de sécurité pour l'éclairage de Noël.

Le Maire soumet aux élus le devis de la Société WFC électricité d'un montant de 1 740,00 € HT (2 081,04 € TTC)

Autorise, à l'unanimité, le Maire à verser une subvention de 95,00 € à l'Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst et des communes membres.

Point n° 18 : Détermination du prix d'achat de terrains de Marienthal

En référence aux points n°15 et n°16 du Conseil Municipal du 15 février 2007, le Maire informe les élus que dans le point n°15 du 15/02/2007, il était demandé de régulariser toutes les parcelles occupées par des équipements publics de la rue du ruisseau et de la rue des champs. Le point n°16 fixait le montant de ce rachat à 5 263,15 € l'are pour les propriétés constructibles.

Cependant, quelques terrains n'ont pas été vendus où le propriétaire ne vend pas. Le maire propose aux élus de racheter ces parcelles au prix du terrain agricole à savoir 30 € l'are.

L'assemblée après avoir ouïe l'exposé,

Autorise le Maire à proposer cette somme aux propriétaires concernés, soit 30 € / l'are.

Autorise le Maire à budgétiser cette somme au BP 2008.

Point n° 19 : Autorisation de consulter un bureau d'étude pour créer une PVR à Marienthal

M. le Maire demande aux élus l'autorisation de consulter un bureau d'étude afin de créer la prolongation de la PVR Rue des Champs à Marienthal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir discuté, à l'unanimité,

Autorise le Maire à consulter un bureau d'étude

Point n° 20 : Autorisation de mettre à niveau la borne à incendie de l'entrée de la rue des Champs à Marienthal

M. le Maire donne lecture d'un devis du Syndicat des Eaux de Barst concernant un poteau d'incendie à rehausser rue des champs. Les travaux se montent à 789,16 € HT.

L'assemblée,

Après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité le devis du Syndicat des Eaux de Barst d'un montant de 789,16 € HT

Charge le Maire d'inscrire cette dépense en section d'investissement au BP 2008

Point n° 21 : Modification du siège de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Par délibération en date du 20 décembre 2007, le conseil de la communauté de communes de Freyming-Merlebach s'est prononcé en faveur de la modification du siège de l'hôtel communautaire qui est situé depuis le 1^{er} janvier 2008 dans l'ancien siège REUMAUX de Charbonnage de France sis 2 rue de Savoie à 57800 Freyming-Merlebach.

Ce changement nécessite une modification statutaire sur laquelle le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la notification de la délibération de l'EPCI, conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE :

Après en avoir délibéré

- d'accepter la modification statutaire fixant le siège de la communauté de communes de Freyming-Merlebach 2 rue de Savoie à 57800 Freyming-Merlebach.

Point n° 22 : Divers

1. Demande de subventions

a) Prévention Routière

Le Maire présente la demande de subvention de la prévention routière.

Les élus,

Après en avoir discuté,

Décident, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention à la prévention routière.

b) CAUE

M. le Maire présente une demande de renouvellement d'adhésion pour le CAUE qui se monte à 75 €.

Les élus,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décident à l'unanimité d'adhérer au CAUE pour un montant de 75 €

c) Redevance France Télécom

Le maire propose aux élus l'encaissement de la redevance France TELECOM, d'un montant de 248,76 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décident à l'unanimité l'encaissement de la redevance France TELECOM, d'un montant de 248,76 €

Point n°23 – Informations :

Le Maire informe les élus que le contrat WIFI se termine en octobre 2008. Informe les élus que la Société Orange propose une solution technique nouvelle d'un coût de 150,00 €. Le Maire a pris contact avec la Communauté de Communes qui est compétente dans ce domaine. Il est chargé par elle de s'enquérir du WIMAX et de faire un comparatif.

Le Maire informe les élus qu'ils peuvent aller sur le site du SCOT et s'informer de l'étude qui a été faite sur la pollution, la démographie etc.

Le maire informe les élus qu'il a participé au 1^{er} grand district européen avec Saarmoselle Avenir qui portait sur les projets communs pour les subventions, les dossiers transfrontaliers, les transports en commun, l'industrialisation etc.

Avant la fin de séance, le maire souhaitait remercier les adjoints et malgré la divergence d'opinions,

il était fier du travail réalisé par tous les élus.

Fin de la séance : 23 h 05

Fait à BARST, le 04 mars 2008

**Bruno NEUMANN
Maire de Barst**